

Vous allez inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités périscolaires ou extrascolaires, à la restauration et/ou à l'accueil par l'intermédiaire de ce dossier.

Bienvenue au service à l'enfance !

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux activités culturelles, sportives ou de loisirs, tout comme aux services d'accompagnement et d'accueil, une seule démarche, un seul dossier à remplir constitué de :

- La « **FICHE SANITAIRE ET AUTORISATIONS** »
- La **fiche d'inscription « ACTIVITÉS ET ACCUEILS »**

DATE DE RETOUR DU DOSSIER



Dossier complet à retourner rempli et accompagné des pièces justificatives sur le portail [Les Parents Services](#) (en vous connectant à l'aide de vos codes personnels) au plus tard le 26 juin 2021.

**DATE DE RENTRÉE DES CLASSES
JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021**

REPRISE DES ACTIVITÉS

Les activités en soirée commenceront le lundi 13 septembre 2021.

Les activités du mercredi débiteront :

- le **mercredi 8 septembre** pour le centre de loisirs et les activités sportives ;
- le **mercredi 15 septembre** pour les activités culturelles.

Renseignements auprès du service administratif à l'enfance : **01 60 35 40 08**
contactenfance@mairie-de-collegien.fr



Renseignements sur le contenu pédagogique des activités auprès de Françoise MERCIER :
fmercier@mairie-de-collegien.fr

EN ATTENDANT LA REPRISE DE SES ACTIVITÉS, VOTRE ENFANT BÉNÉFICIE D'UNE PRISE EN CHARGE DÈS LA RENTRÉE* :

- **En soirée**, accueil avec goûter du 2 au 10 septembre 2021 jusqu'à 18 h 30, **pour les enfants inscrits en accompagnement d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs**. Vous pourrez venir chercher votre enfant à partir de 17 h 20, à l'école élémentaire.
- **Le mercredi 8 septembre 2021**, l'après-midi, accueil jusqu'à 18 h 30, **pour les enfants inscrits en accompagnement d'une activité culturelle**. Vous pourrez venir chercher votre enfant à partir de 17 h 00, à la maison communale.
- **Vous n'avez pas besoin de ces accueils ?** Merci de procéder à l'annulation au plus tard le vendredi, à 16 heures, de la semaine précédant la prise en charge de votre enfant, auprès du service enfance par mail ou par téléphone.

* Jours d'inscription définis selon le planning d'activités de votre enfant

LA PLACE DE L'ENFANT

Le service à l'enfance de Collégien vous propose un seul dossier d'inscription pour coordonner l'accueil et l'accompagnement de votre enfant comme ses activités culturelles, sportives et de loisirs.

Il s'inscrit plus largement dans le projet de la « Place de l'enfant ». Ce fonctionnement et cet état d'esprit servent toujours plusieurs valeurs fondamentales dans le développement de l'enfant :

- Ils garantissent une meilleure prise en compte du rythme de vie de l'enfant et donnent un vrai choix à chaque enfant pour pratiquer la ou les activité(s) résultant de son aspiration ou de son souhait.
- Ils offrent également aux familles la possibilité de s'affranchir des problèmes de garde, d'accompagnement ou d'autres contraintes entre l'école et les différentes activités.
- Ils contribuent, aux côtés des familles, à lui donner les moyens d'être autonome et de réussir à s'épanouir.

RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

Dans tous les cas :

- [Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident extra-scolaire 2021/2022](#)
- [Certificat de vaccination à jour](#)

Pour la restauration :

- [Attestation d'employeur ou Pôle Emploi](#)

Pour la pratique de la danse, de la gymnastique, des ateliers sportifs ou du sport découverte :

- [Une attestation sur l'honneur](#) justifiant que votre enfant ne rencontre aucune contre-indication à toutes pratiques sportives (téléchargeable sur le site www.mairie-de-collegien.fr > Espace 0-18 ans > Place de l'enfant > Formulaire)
- [Un brevet de natation 25 mètres et l'attestation d'aï-sance aquatique](#) pour les activités nautiques

Pour la pratique des arts martiaux :

- [Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport valide \(moins de 3 ans\)](#)

VOS CONTACTS

Dans ce mode de fonctionnement, chaque responsable de structure conserve son autonomie quant au contenu et au déroulement de ses activités et a la pleine responsabilité des enfants qui lui sont confiés.

Directeur du pôle éducatif

Eric GHIRARDINI

01 60 35 40 00

Service administratif à l'enfance

01 60 35 40 08 / contactenfance@mairie-de-collegien.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h00

Du mercredi au vendredi : 9h00 - 12h00, 13h30 - 17h00

Samedi : 9h00 - 12h00

Responsable du service enfance, en charge de l'équipe d'animation

Loisirs / Animation et accompagnements / Ateliers éducatifs

Françoise MERCIER

01 60 35 93 76 / fmercier@mairie-de-collegien.fr

Culture

Musique : Conservatoire intercommunal de Marne-et-Gondoire

01 60 35 44 31 / muscollegien@marneetgondaire.fr

Danse, Théâtre : La Courée, secrétariat du centre culturel

01 60 35 90 81

Service des sports

Ateliers sportifs / Sport découverte

Sabrina PASCART

01 60 35 08 89 (gymnase)

Associations

AS Collégien Football, Florian GIL, 535987@lpiff.fr

Gym Forme, gymforme@gmail.com

Team Advance, Peggy LAGOUGE, pegzephyr@gmail.com

École élémentaire des Saules

01 60 35 93 76

PLANNING GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

LUNDI	MARDI	MERCREDI après-midi	JEUDI	VENDREDI
Musique	Musique	Musique	Musique	Musique
Théâtre CM1	Danse CM1	Danse CP-CE1-CE2	Théâtre CM2	Danse CM2
Ateliers éducatifs	Ateliers éducatifs	Centre de loisirs	Ateliers éducatifs	Ateliers éducatifs
Ateliers sportifs CE2-CM1-CM2	Ateliers sportifs CP-CE1-CE2	Sport découverte	Ateliers sportifs CE2-CM1-CM2	Ateliers sportifs CP-CE1-CE2
		AS Football	Gym forme	Gym forme
		Team Advance		



L'EMPLOI DU TEMPS DU SERVICE À L'ENFANCE

L'organisation des journées

Lundis, mardis, jeudis et vendredis

7h30 – 8h30 Accueil

8h30 – 11h30 Temps scolaire

11h30 – 13h35 Pause méridienne (repas et ateliers)

13h45 – 16h00 Temps scolaire

16h00 – 16h45 Goûter et accompagnement aux activités

16h45 – 18h00 Activité

18h00 – 18h30 Accueil

Mercredi

7h30 – 8h30 Accueil

8h30 – 11h30 Temps scolaire

- Pour les enfants inscrits à une activité :

11h30 – 13h30 Pause déjeuner

13h20 – 16h30 Activité

16h30 – 18h30 Goûter et accueil

- Pour les enfants inscrits en restauration uniquement :

11h30 – 13h30 Pause déjeuner et accueil

à la maison communale

Tout au long de ces journées, le service propose la **restauration** (tous les midis), l'**accueil** (tous les matins), le **goûter** et l'**accompagnement** de votre enfant (liaison école/activité/restauration) pour les familles qui le souhaitent.

FACTURATION ET TARIFS

La restauration et les accueils matin sont facturés mensuellement au mois échu.

L'ensemble des activités fait l'objet d'une facturation trimestrielle. Possibilité de régler en 3 fois pour les familles qui le souhaitent. Les règlements se feront auprès du service administratif enfance, en mairie, ou sur <https://collegien.les-parents-services.com>.

Possibilité de bénéficier du prélèvement mensuel.

Pour toute nouvelle adhésion, retourner le formulaire (accompagné d'un RIB), disponible en mairie ou sur le site www.mairie-de-collegien.fr > Espace 0-18 ans > Place de l'enfant > Formulaires).

Tarif des activités et services

- Restauration et activités méridiennes : 3,25€
- PAI (Plan d'Accueil Individualisé) : 1,70€
- Accueil matin : 0,95€
- Accompagnement/goûter = service gratuit (dans le cadre de l'activité)

1 activité =	47,95€ par trimestre
2 activités =	77,25€ par trimestre
3 activités =	96,85€ par trimestre
4 activités =	116,45€ par trimestre
5 activités =	136,05€ par trimestre
6 activités =	155,65€ par trimestre

Le tarif est dégressif selon le nombre d'activités et un abattement de 15% est pratiqué sur les activités si deux enfants sont inscrits simultanément à une activité en maternelle le mercredi et/ou en élémentaire aux activités (culturelles, sportives, de loisirs) et/ou en passeport jeunesse (1 à 5).

Quelques cas particuliers

L'activité **musique** est comptée pour **1 activité en ateliers collectifs** ou **2 activités en formation complète**.

Les ateliers éducatifs sont considérés comme :

- 1 seule activité jusqu'à deux soirs par semaine
- 2 activités jusqu'à 4 soirs par semaine

L'AIDE À LA RESTAURATION ET AUX VACANCES

En fonction du revenu du foyer, une aide à la restauration et aux vacances peut vous être attribuée. Le dossier est disponible en mairie ou en ligne sur www.mairie-de-collegien.fr. Il est à retourner auprès du service social.

